

Délibération n°2024-021
Comité syndical du 10 juillet 2024

ELECTION D'UN VICE-PRESIDENT DELEGUE DESIGNE PAR DOUARNENEZ COMMUNAUTE

Le Comité syndical du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille, dûment convoqué s'est réuni le 10 juillet 2024, à 14h à la Maison du Département, à Quimper.

Nombre de délégués du Comité syndical en exercice : 18 titulaires

Nombre de voix délibératives : 20

Présents avec voix délibérative	Maël DE CALAN, Nathalie CARROT-TANNEAU, Jocelyne POITEVIN, Stéphane LE DOARE, Sandrine MANUSSET, Michaël QUERNEZ, Gaël LE MEUR, Marc BIGOT, Michel LOUSSOUARN, Jean-Luc TANNEAU, Jean-Michel GAIGNE, Yannick LE MOIGNE, Jean-Marc BREN, Yvan MOULLEC, André GUILLEMOT
Excusés	Anne MARECHAL, Bernard PELLETER, Jean-Marc PUCHOIS, Claude JAFFRE
Excusés ayant donné pouvoir	Didier GUILLON ayant donné pouvoir à Maël DE CALAN, Céline GAZ-LE TENDRE ayant donné pouvoir à Sandrine MANUSSET

Représentant 19 voix

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération en date du 16 mai 2024, Douarnenez Communauté a procédé à la désignation d'un nouveau délégué titulaire au sein du Comité syndical en remplacement de Dominique Boucheron qui a démissionné de son mandat d'élus communautaire.

L'article 6.1 des statuts prévoit que le Comité syndical élit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président et de sept Vice-présidents comme suit :

- Un Président et un Vice-président, parmi les délégués désignés par l'Assemblée départementale
- Deux Vice-présidents parmi les délégués désignés par l'Assemblée régionale
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'assemblée communautaire de Concarneau Cornouaille Agglomération
- Un Vice-président parmi les délégués désignés par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes du Pays Bigouden Sud
- Un Vice-président, délégué désigné par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Cap-Sizun – Pointe du raz
- Un Vice-président, délégué désigné par l'Assemblée communautaire de la communauté de communes Douarnenez Communauté.

Il y a donc lieu de procéder à l'élection d'un Vice-président, délégué désigné par le Conseil communautaire de Douarnenez communauté.

Le Président propose de procéder à un vote à main levée et demande si des membres du Comité syndical s'y opposent.

En conséquence,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de Douarnenez Communauté en date du 16 mai 2024 ;

Vu les statuts du Syndicat mixte et en particulier son article 6 ;

Le **Comité syndical** :

PROCEDE

A l'élection d'un Vice-président du Syndicat mixte des ports de pêche-plaisance de Cornouaille délégué désigné par l'Assemblée communautaire de Douarnenez Communauté :

M. André GUILLEMOT s'est déclaré candidat.

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Votes pour : 19

M. André GUILLEMOT est élu membre du Bureau, Vice-président.

M. André GUILLEMOT est proclamé Vice-président et immédiatement installé.

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le Président du Syndicat mixte des ports de
pêche-plaisance de Cornouaille,**



Maël DE CALAN